

## Collectif Les Morts de la Rue

« En accompagnant ces morts, nous agissons aussi pour les vivants »

### FICHE DE SIGNALEMENT DU DECES D'UNE PERSONNE « SANS CHEZ SOI » \*

#### INFORMATIONS SUR LE DECLARANT :

Département :   
Nom :  Prénom :   
Téléphone :  Email : @

Vous êtes : (cochez la case qui correspond, et précisez si possible)

- Association :   
 Institution :   
 Particulier :   
 Autre :

#### INFORMATION SUR LE DECES

Appris le  Date du décès

Appris par (indiquez comment vous avez appris le décès) :

Souhaitez-vous que cette personne soit sur le site ?  Oui  Oui, anonymement  Non  Pas d'opinion

Souhaitez-vous que cette personne soit sur le faire-part ?

Oui  Oui, anonymement  Non  Pas d'opinion

#### INFORMATION SUR LA PERSONNE DECEDEE

Nom :  Prénom :  Surnom :

Date de naissance :  ou Âge :  Sexe :  Homme  Femme

Statut vis-à-vis de la rue :  Actuellement sans chez soi  Anciennement sans chez soi  Ne sait pas

Circonstances du décès (veuillez indiquer les circonstances et les causes du décès) :

#### AUTRES INFORMATIONS

Vous pouvez remplir la suite du questionnaire, ou attendre notre appel pour le remplir ensemble.

Acceptez-vous d'être recontacté au sujet de cette personne ?  Oui  Non

Si oui, indiquez des dates et tranches horaires auxquelles nous pouvons vous contacter :

\* Une personne est considérée « sans chez soi » si elle a dormi **principalement au cours des trois derniers mois** :

- Dans des **lieux non prévus pour l'habitation**. Les lieux non prévus pour l'habitation peuvent être par exemple :
  - cave, parking fermé, grenier, cabane, voiture, wagon, bateau
  - usine, bureau, entrepôt, bâtiment technique, parties communes d'un immeuble d'habitation
  - ruines, chantiers, grotte, tente,
  - métro, gare, couloirs d'un centre commercial, voie ferrée
  - rue, pont, parking extérieur, jardin public, terrain vague, cabine téléphonique
- Dans un **centre d'hébergement collectif** gratuit ou à faible participation, quel que soit le centre (foyer d'urgence, CHRS, hôtel social, asile de nuit, communauté de travail, lits infirmiers, ...) et la durée de l'hébergement.
- Dans un **logement squatté**
- Dans un logement, s'il est **hébergé par un ami ou de la famille** faute de ne pouvoir avoir son propre logement
- Dans un **hôtel**, que la chambre soit payée par une association, un centre d'hébergement, un organisme ou la personne (si c'est une situation non pérenne).

Vous pouvez aussi nous signaler des décès de **personnes anciennement « sans chez soi »**, même si elles avaient un logement au moment du décès. Indiquez le dans le formulaire.